

Suicide collectif

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 234

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Crise monétaire, ça continue!

Réévaluation du mark : immédiat constat d'échec de la tentative de faire flotter en commun les monnaies européennes.

Il était aisé d'ailleurs de voir les failles du système : l'attaque s'est portée d'abord sur une monnaie plus faible (dollars — francs français), puis a été exigée la conversion en marks allemands des francs français. Pour se protéger, et sans qu'il y ait des raisons économiques d'accroître la sous-évaluation des autres monnaies européennes, le mark est réévalué.

Les spéculateurs encaissent une fois de plus leurs bénéfices. Du 5 ½ % sur cent millions, par exemple, cela vaut la peine. Naturellement, puisque c'est payant, ils récidiveront.

Une question : les mouvements de la monnaie flottante sont décelables ; on peut savoir qui vend et qui achète. Comment, devant la gravité de la situation, ose-t-on opposer le secret bancaire à l'intérêt général ? Un contrôle des changes sérieux permettrait à l'échelle mondiale de juguler la spéculation.

A-t-on réfléchi à ce que signifie le fait, simultanément, de refuser un avantage social aux travailleurs d'une industrie d'exportation et d'accorder par le jeu du flottement, qui renchérit les produits, un avantage financier équivalent à des spéculateurs en monnaie.

Ça, c'est le capitalisme, sans caricature, mais caricatural.

Suicide collectif

Les risques d'accident mortel sont, en ce qui concerne le transport par avion, environ dix fois plus grands que ceux prévisibles si vous voyagez en train. Quant au rapport entre le train et la voiture, il est de 1 à 10 par kilomètre-passager parcouru.

La voiture cent fois plus mortelle que le train :

on comprend que, dans notre civilisation de l'automobile, de telles statistiques ne soient pas promises à une diffusion excessive.

« Le Monde », qui rapporte malgré tout ces chiffres, précise que la statistique routière est la plus imprécise ; mais, selon les estimations les plus « favorables », elle reste de plusieurs dizaines de tués par milliard de kilomètres (0,44 pour le train, 3,6 pour l'avion).

Valeurs intangibles

Le Conseil des Etats a rejeté par 29 voix contre 3 une motion chargeant le gouvernement d'étudier les avantages et les inconvénients d'un parlement professionnel. Par 16 voix contre 15, il a même refusé sa transformation en postulat.

Présentée au Conseil national par le démocrate-chrétien Binder, cette motion reprend l'une des propositions du programme d'action 1971 du parti du « centre dynamique ». Or à la Chambre haute, les députés démo-chrétiens n'ont pas été les derniers à s'y opposer. Nouvel exemple du

fossé qui existe entre les têtes pensantes du parti et une bonne partie de ses élus.

Le Conseil des Etats tient à un parlement de milice ; pourquoi donc en faire un examen critique, se sont demandé les députés ? Il y a en Suisse des institutions et des valeurs auxquelles on est d'autant plus attaché qu'elles n'ont plus de réalité, ou presque. Ainsi du parlement de milice. Au Conseil des Etats siègent sept conseillers d'Etat, cinq anciens conseillers d'Etat, trois présidents de commune. Voilà pour les professionnels de la politique. Sans parler d'un secrétaire d'association patronale, de deux juges et de deux fonctionnaires.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 234 5 juillet 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 16 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez

234

Domaine public